

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 13/2026

Ruïssellement

Comme indiqué dans notre bulletin du 22 septembre, nous vous rappelons que l'application des mesures de réduction du ruïssellement sera contrôlée et sanctionnée à partir de 2027. Si une parcelle cultivée se trouve en amont, à moins de 6 m, d'un chemin drainé ou des eaux de surface, avec une pente supérieure à 2%, une mesure de réduction de ruïssellement correspondant à 1 point doit être prise. De plus, lors de l'utilisation de certains herbicides (p.ex. Azur Maïs, Bandur, Equip Power, Firebird plus ou Sunrise) ou de certains fongicides (p.ex. Ibiza SC, Input, Pronto plus ou Prosaro plus), l'homologation impose des points supplémentaires de mesures contre le ruïssellement si la parcelle se trouve à moins de 100 m et en amont d'un cours d'eau.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur les mesures de réduction du ruïssellement et de la dérive sur le site www.agripedia.ch.

Colza

Etat général : Les colzas observés dans notre réseau ont entre 8 et 9 feuilles (CD18-19), parfois plus. Les parcelles ressemées et les semis tardifs sont un peu retardés. Dans les peuplements denses, l'élongation de la tige atteint au maximum 3 cm.

Désherbage : Dans les situations avec problèmes de graminées telles que vulpin des champs et ray-grass d'Italie, il est possible d'appliquer un herbicide à base de propyzamide comme Fulgur Rex, Granat, Kerb Flo, Nizo S ou Proper Flo, dès que le sol sera assez froid. Pour information, la température du sol (-10 cm) à Courtemelon s'élevait à 11.6°C le 22 octobre. Afin que la substance active ne se dégrade pas trop vite, cette température doit être en-dessous de 10°C ; il faut donc attendre la fin du mois. Pour rappel, l'utilisation de la propyzamide exige toutes les précautions nécessaires pour éviter un risque de ruïssellement dans une parcelle voisine, car elle est très agressive sur prairie et céréales. Il est désormais trop tard pour appliquer tout autre herbicide dans votre culture de colza.

Ravageurs : Selon les observations réalisées dans notre réseau, les larves de grosses altises commencent à monter et rentrer dans les pétioles des plantes de colza. Afin de contrôler la présence de larves, il convient de contrôler attentivement 10 fois 5 plantes

consécutives réparties dans toute la parcelle. Les boursoflures sur les pétioles révèlent la présence probable de larves ; il suffit ensuite d'ouvrir le pétiole pour voir la larve de grosse altise (blanche à tête noire). Le seuil d'intervention est atteint si au moins 7 plantes sur 10 ont au minimum une larve. Si c'est nécessaire, il est possible d'intervenir avec un insecticide (*fiche technique Agridea 6.6.9*) à condition de demander une autorisation sur Acorda.

Le gros du vol du charançon du bourgeon terminal (CBT) a eu lieu en fin de semaine passée dans notre réseau d'observation. La majorité des pontes aura lieu environ 10 jours après le vol principal. Au besoin, là où le seuil a été dépassé, et si le colza n'est pas assez fort, un traitement pourrait être envisagé la semaine prochaine, sur autorisation spéciale. Aucun insecticide n'est homologué contre le charançon du bourgeon terminal, mais une autorisation peut être accordée à titre d'essai, à condition qu'une cuvette jaune soit présente et qu'un grand témoin non traité de minimum une largeur de pulvérisateur sur une longueur de champ soit présent. Pour rappel, un colza suffisamment développé est armé pour résister à une attaque de larves de grosse altise ou de CBT pendant l'hiver car les pétioles fourniront suffisamment de nourriture, retardant la migration dans le bourgeon terminal.

Céréales

Semis : Jusqu'à mi-novembre, il est encore temps de semer les blés d'automne et les épeautres ; cependant, en cas de semis tardif, il importe d'adapter la densité de semis vers le haut. Pour les céréales déjà mises en place, les levées sont assez régulières ; les orges ont max. 3 feuille (CD13) alors que les blés les plus avancés ont 2 feuilles (CD12).

Désherbage : Les conditions actuelles se prêtent bien à l'utilisation des herbicides à action racinaire en prélevée ou en post-levée précoce (*FT Agridea 2.3.5, 2.3.7-8*). Afin de ne pas provoquer de phytotoxicité sur la céréale après le traitement, il est essentiel que la semence soit bien enterrée et le lit de semis pas trop mottu. Pour une bonne efficacité, l'herbicide doit atteindre ses cibles, c'est-à-dire les graines ou les organes souterrains des adventices, en descendant dans les premiers centimètres de sol. Pour cela, il faut traiter juste après une pluie, pour autant que la portance du sol soit suffisante, ou juste avant une pluie annoncée.

En cas d'utilisation d'herbicide à base de prosulfocarbe (Boxer, Golaprex Basic, Oxidia, Roxy EC, Sumo ou autre mélange), sachant que cette matière active est extrêmement volatile, il importe de l'appliquer par température assez fraîche. Les températures annoncées la semaine prochaine (jusqu'à 18°C l'après-midi) ne sont pas favorables à l'utilisation d'un tel produit.

Comme indiqué dans notre dernier bulletin phytosanitaire, plusieurs herbicides sont déjà interdits d'utilisation ou le seront prochainement. Nous vous recommandons d'être particulièrement attentifs à cela et de veiller à utiliser les stocks de produits dont l'interdiction arrive prochainement. Les produits interdits d'utilisation pourront être rapportés aux fournisseurs.

Limaces : La surveillance est de mise dans les céréales d'automne en cours de levée. En cas de besoin, il est possible d'appliquer un molluscicide à base de métaldéhyde ou de phosphate de fer à la dose recommandée par le fabricant.

Prairies et pâturages

Récoltes : Les dernières récoltes d'ensilage sont encore à faire pour certaines dérobées ou prairies. Afin de faciliter la récolte, de ménager les machines et surtout de ne pas ramener trop de terre dans les crèches, il est

important de faucher assez haut (min. 8 cm) et de régler les outils de récolte en conséquence.

Pâtûre des prairies de fauche : Au vu des stocks de fourrage, au plus bas cette année, et de l'activité encore importante des campagnols terrestres, il est important de profiter des dernières périodes douces pour pâturer les prairies. Le piétinement du bétail contribue à freiner le développement des campagnols en détruisant leurs galeries.

Afin de ne pas provoquer de dégâts sur les prairies installées, il est important de retirer le bétail lorsque les conditions deviendront trop pluvieuses.

Fin des traitements phyto

Vous avez jusqu'au 14 novembre pour réaliser les derniers traitements PPh, y compris les molluscicides, dans vos cultures et prairies. Selon les prestations écologiques requises (PER), toute application de produit phytosanitaire est interdite entre le 15 novembre et le 15 février.

En cas de problème avéré nécessitant une intervention, une autorisation peut être demandée sur Acorda.

Station phytosanitaire cantonale

**P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA**

Courtemelon 5
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE